



facture reçue le 18-09-2023
Attamaques. Syndic.

S.P.R.L. **CHAUFFAGE BARAL MAINTENANCE** B.V.B.A.

Depuis 1908 - Sedert 1908

INSTALLATEUR DIPLOME

GEDIPLOMEERDE INSTALLATEUR

Siège Social - Maatschappelijke zetel

Avenue du Roi Albert 70
Koning Albertlaan 70
1120 BRUXELLES - BRUSSEL
Tél. : +32 (0)2.268.30.55 / +32 (0)2.262.29.23
Fax : +32 (0)2.268.41.09

Succursale

Rue Arthur Hardy 31
1300 LIMAL (Wavre)
Tél. : +32 (0)10.41.53.34

E-mail : info@baral.be

Ass. des Cop.

RESIDENCE CAMBIER c/o Mme Cl. HAMAQUE

PLACE GENERAL MEISER, 5/15
1030 BRUXELLES

Bruxelles, le 13-09-23

TVA

Facture N° 232981

Concerne : BARRY

PLACE GENERAL MEISER, 5 (7èmeG - mei 1030 BRUXELLES/CH-B

Travaux du 08/09/2023

Devise : EUR

1.00 CONTRÔLE PERIODIQUE	40.00
1.00 Forfait déplacement - agglomération	12.00
Absence de ventilation haute et basse --> Ventilation A REALISER OBLIGATOIRE suivant nouvelles normes actuelles - NON CONFORME + cheminée non conforme + Législation cheminée de 50 cm de buse avant le 1er coude, à mettre aux normes actuelle + pas de tirage de cheminée et constaté appareil refoule dans la pièce et ne se coupe pas malgré le refoulement.	
1.00 Entretien chauffe-eau + 5L au gaz naturel	72.00
Marque chauffe-bain : BULEX Type : Opalia C14G Année : 2013 N° Série : 211211YX45TN11 0010 005432 N9 Nettoyage chauffe-bain, veilleuse et rampe à gaz. Vérification de la cheminée.	

Total HTVA:	124.00
TVA: 6 %	7.44
Total EUR TVAC :	131.44 €

A payer pour le 17-09-23 s.v.p.

Paiement uniquement sur ce compte svp :
Betaling enkel op deze rekening aub :

Banque/Bank : BNP-Paribas-Fortis : IBAN : BE89 2100 5190 8085 / BIC : GEBABEBB

Merci pour votre confiance en nos services ! Dank U voor uw vertrouwen in onze diensten !

Problèmes de chauffage ? Consultez la FAQ sur www.baral.be / e-m@il : info@baral.be

Montant encore dû à l'ACP : 5,44 €
à verser SVP. au compte BE 26 2100 4487 9629

TVA - BTW : BE 0449.483.944 RPM/RPR Bruxelles/Brussel N° Enr. Entr. : 032501

Voir nos conditions générales de vente au verso - Zie onze algemene verkoopsvoorwaarden op keerzijde

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Généralités

1. Sauf convention contraire expresse, tous nos travaux, services et fournitures sont soumis aux présentes conditions générales. Les Tribunaux de Bruxelles et la Justice de Paix du canton de Bruxelles, sont seuls compétents pour les affaires traitées par nous, quelle que soit la nature du différend ou du litige.

Par la signature d'un contrat, l'émission d'un bon de commande et/ou par l'acceptation des livraisons de marchandises ou de l'exécution des services ou des travaux, le Client confirme expressément son acceptation exclusive des présentes conditions générales de vente.

2. Les commandes ne sont considérées comme définitives qu'après avoir été confirmées par paiement de l'acompte, s'il en est prévu un aux conditions particulières de vente. Notre société est dégagée de toute responsabilité en cas d'inexécution due à un cas de force majeure, grève, lock-out, etc...

Toute commande remise par lui engage le Client mais ne nous engage qu'après confirmation écrite de notre part.

3. Les délais d'exécution sont toujours indiqués à titre d'information, et ne comportent pour nous aucun engagement. Un retard ne peut avoir pour conséquence la résiliation du contrat ni donner lieu à une demande d'indemnité.

Prix

4. Tout nos prix sont nets. Toutes taxes, droits et frais sont à charge du Client.

5. Les prix communiqués oralement et les indications éventuelles modifiant nos bons de commandes, nos offres ou nos contrats n'engagent notre société qu'après confirmation écrite. Sauf stipulation contraire, la validité des offres est limitée à 30 jours calendrier.

6. A peine de nullité, toutes réclamations quelconques aussi bien au sujet des marchandises, des prestations, que de la facture, devront nous être soumises par écrit dans les huit jours de la date de fin des travaux, ou de la date de facture. Les réclamations doivent être motivées clairement.

Garantie matériel

7. Nous acceptons sans discussion la garantie du fabricant pour tout dommage qui est constaté par un de nos agents qualifiés. Toutefois, si une réclamation est reconnue justifiée, notre garantie est limitée à celle du fabricant. En tout état de cause, notre responsabilité est limitée au montant du prix perçu pour les biens à raison desquels notre responsabilité pourrait être engagée. Nous ne serons en aucun cas responsables pour quelque dommage indirect ou secondaire que ce soit. Aucune garantie ne sera appliquée s'il s'avère que le matériel n'a pas été correctement entretenu ou s'il a fait l'objet d'une intervention par du personnel non qualifié.

Garantie main d'œuvre

8. Sauf conditions particulières, notre main d'œuvre est garantie pendant 3 mois. La garantie ne couvre que l'objet de notre intervention et ne s'étend en aucun cas à tout ou partie d'une installation qui n'a pas été exécutée par notre société. Aucune garantie ne sera appliquée s'il s'avère que le défaut constaté est le résultat de manipulations incorrectes ou de malveillance.

Paiement

9. Sauf convention contraire et écrite, toutes nos factures sont payables au comptant à notre siège de Bruxelles ; Seules les réclamations formulées conformément à l'Art. 6 pourront donner lieu à un retard de paiement.

Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance, rend immédiatement exigibles toutes les sommes dues, quelles que soient les facilités de paiement préalablement accordées.

En cas de non-paiement, il sera de plein droit porté en compte et sans aucune mise en demeure, un intérêt égal au taux de base du crédit de caisse, augmenté de 2 %, avec un minimum de 12 %. La période pendant laquelle l'intérêt est dû prend cours à la date de l'échéance et se termine à la date de réception du paiement.

En outre, si une ou des factures ne sont pas payées dans le délai de huit jours prenant cours à la date du dépôt à la poste d'une lettre recommandée de mise en demeure de payer, leur montant sera majoré d'une indemnité forfaitaire de 15 % avec un minimum de 50 EUR à titre de dommages et intérêts.

Nous ne serons jamais censés avoir renoncé à cette indemnité ; le Client, notamment, ne pourra pas se prévaloir de ce que nous aurions rappelé le paiement du principal sans faire allusion à l'indemnité. Le débiteur conserve cependant le droit de solliciter des termes de paiement selon l'article 1244 du Code Civil.

ALGEMENE VERKOOPSVOORWAARDEN

Algemeenheden

1. Behoudens uitdrukkelijke andersluidende overeenkomst, zijn al onze prestaties, diensten en leveringen onderworpen aan onderhavige algemene verkoopvoorwaarden.

Alleen de Rechtbanken van Brussel en het Vrederecht van het Kanton te Brussel zijn bevoegd voor de af te handelen zaken ongeacht de aard van het geschil of verschil van mening.

Door tekening van een contract, afgifte van de bestelbon en het aanvaarden van de levering der goederen, het leveren van prestaties of de dienstverlening bevestigt de klant zijn uitdrukkelijke en exclusieve instemming met onderhavige algemene verkoopvoorwaarden.

2. Bestellingen worden pas als definitief beschouwd, na ontvangst van de betaling van het voorschot wanneer er een in de bijzondere voorwaarden voorzien is. Onze maatschappij is niet verantwoordelijk voor en niet-uitvoering indien deze te wijten is aan overmacht, staking, lock-out, enz... Een doorgegeven bestelling bindt de Klant, onze firma staat er voor in na schriftelijke bevestiging van onzentwege.

3. De uitvoeringstermijnen worden steeds ter informatie gegeven en zijn voor ons niet bindend. Een vertraging in de uitvoering kan geen contractbreuk, noch aanvraag tot vergoeding als gevolg hebben.

Prijzen

4. Al onze prijzen zijn nettoprijzen. Alle taksen, rechten en kosten vallen ten laste van de Klant.

5. De prijzen mondeling medegedeeld, en de eventuele bijkomende inlichtingen die onze offerten of onze contracten zouden wijzigen, zijn slechts bindend na schriftelijke bevestiging van onzentwege. De geldigheidsduur van de offerten is - behalve bijzondere voorwaarde - tot 30 kalenderdagen beperkt.

6. Alle klachten in verband met goederen, uitvoering of met de factuur moeten ons schriftelijk voorgelegd binnen de acht dagen na leveringsdatum, einde der werken of ontvangstdatum van de factuur, zoniet zijn wij niet ontvankelijk. De klachten moeten duidelijk verantwoord worden.

Goederen garantie

7. De uitvoering van de garantie van de fabrikant wordt door ons onbetwisbaar aangenomen voor elke beschadiging door onze vertegenwoordiger vastgesteld, indien de klacht als verantwoord erkend wordt, is de garantie echter beperkt tot deze bepaald door de fabrikant. Onze verantwoordelijkheid blijft in alle geval gelimiteerd op het ontvangen bedrag voor de goederen, voor welke onze verantwoordelijkheid ingesteld wordt. In geen geval zullen wij verantwoordelijkheid gesteld worden voor onrechtstreekse schade.

Geen enkele garantie zal uitgevoerd worden op goederen die niet voldoende onderhouden geweest is of als die door ongevraagd personeel behandeld geweest is.

Handenarbeid garantie

8. Behalve bijzondere voorwaarden, onze garantie op handenarbeid wordt beperkt tot 3 maanden. De garantie is enkel op onze eigen werken geldig. Nooit zal de garantie op een hele of zelfs een deel van installatie, die niet door onze maatschappij geplaatst geweest is, geldig zijn. Geen enkele garantie zal uitgevoerd worden als het defect het resultaat van foutieve of kwaadwillige behandeling is.

Betalingen


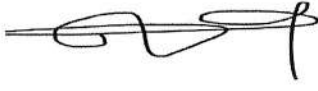
9. Behoudens andersluidende en schriftelijke overeenkomst zijn al onze rekeningen contant betaalbaar ten onze zetel van Brussel. Alleen de klachten overeenkomstig met Art. 6 kunnen een laattijdige betaling als gevolg hebben.

Door de niet-betaling van een factuur op de vervaldag worden alle nog openstaande bedragen onmiddellijk opeisbaar, ongeacht de vroeger verleende betaalfaciliteiten.

In geval van niet-betaling zal van rechtswege en zonder ingebrekestelling een interest toegepast worden gelijk aan de basis interestvoet van het kaskrediet verhoogd met 2 %, en met een minimum van 12 %. De periode tijdens dewelke interest verschuldigd is, vangt aan op de datum van de vervaldag om te eindigen op de datum van ontvangst van de betaling.

Anderzijds, indien een of andere facturen niet betaald werden binnen een termijn van acht dagen vanaf de datum van afgifte ter post van een aangetekende brief waarin de betaling wordt geëist, zou hun bedrag onmiddellijk worden verhoogd met een forfaitaire vergoeding van 15 % met een minimum van 50 Eur ten titel van schadevergoeding.

Wij zullen nooit geacht zijn aan deze vergoeding te verzaken; vooral de Klant mag een partij trekken dat wij de betaling zouden gevraagd hebben van de hoofdsom zonder op de vergoeding te zinspelen. Onze debiteur behoudt nochtans het recht aanspraak te mogen doen op artikel 1244 van het Burgerlijk Wetboek in verband met de betalingstermijnen.

Attestation de contrôle/d'entretien périodique (PEB) d'un appareil de combustion		PARTIE A		
Date de l'acte: 08-09-2023		Numéro de série de l'attestation: 840089		
Motif de l'acte: <input checked="" type="checkbox"/> délai max entre 2 contrôles/entretiens périodiques atteint <input type="checkbox"/> mise en conformité <input type="checkbox"/> intervention partie combustion <input type="checkbox"/> (rem)placement d'un appareil <input type="checkbox"/> autre raison:				
Entreprise (à remplir aussi en tant qu'indépendant) Nom: CHAUFFAGE BARAL MAINTENANCE Rue et numéro: Avenue du roi Albert 70 Code postal et commune: 1120 Bruxelles Tél: 022622923 E-mail: info@baral.be Numéro d'entreprise: BE0449483944		Technicien Prénom et nom: derkaoui Numéro d'agrément: 1554432 Fonction: <input checked="" type="checkbox"/> L <input checked="" type="checkbox"/> GI <input checked="" type="checkbox"/> GII		
Client <input type="checkbox"/> Propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Déclarant permis d'environnement <input type="checkbox"/> Titulaire permis d'environnement		Adresse de l'unité PEB <input checked="" type="checkbox"/> idem que l'adresse du client Nom du générateur: Hamaque Rue et numéro: Place général meiser 5 Code postal et commune: 1030 Bruxelles Contact: Hamaque Tél, E-mail: 0497036790 Référence de l'unité PEB / local de chauffe: Chauffe eau Nom du bâtiment: Residence cambier Etage: 7G		
Caractéristiques de l'appareil de combustion (cochez la case appropriée) <input checked="" type="checkbox"/> Chauffe-eau <input type="checkbox"/> Chaudière <input type="checkbox"/> chauffage <input type="checkbox"/> eau chaude sanitaire <input type="checkbox"/> chauffage + eau chaude sanitaire Appareil à condensation: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> monté en type A <input checked="" type="checkbox"/> monté en type B B11bs <input type="checkbox"/> monté en type C <input checked="" type="checkbox"/> Combustible gazeux: <input checked="" type="checkbox"/> gaz naturel <input type="checkbox"/> GPL <input type="checkbox"/> autre, notamment: <input checked="" type="checkbox"/> non-prémix (GI) <input type="checkbox"/> prémix (GI) <input type="checkbox"/> appareil avec brûleur à air pulsé (GII) <input type="checkbox"/> Combustible liquide <input type="checkbox"/> Combustible solide: <input type="checkbox"/> pellets de bois <input type="checkbox"/> bûches <input type="checkbox"/> autre, notamment: Système de chauffage: <input checked="" type="checkbox"/> Système type 1 <input type="checkbox"/> Système type 2 – nombre de chaudières: Conduit d'évacuation des gaz de combustion: <input type="checkbox"/> Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Collectif <input type="checkbox"/> Concentrique <input type="checkbox"/> En surpression (B2xp) <input type="checkbox"/> Autre info:				
Appareil - Définir lequel: Chauffe-eau <input checked="" type="checkbox"/> Présence plaque signalétique		Brûleur <input type="checkbox"/> Présence plaque signalétique		
Marque: Bulex Type: Opalia c14G Année de fabrication: 2012 Numéro de fabrication: 21121145110010005 Puissance nominale Pn à 80/60 (Gaz = G20)(kW): Min 1 Max 14 Débit calorifique Qn (kW) (facultatif): 14.6		Marque: Type: Année de fabrication: Numéro de fabrication: Débit min-max: <input type="checkbox"/> kW <input type="checkbox"/> kg/h <input type="checkbox"/> l/h <input type="checkbox"/> m³/h		
Entretien (1)		Série (1)	Exécuté	En ordre ?
Nettoyage de l'appareil (en général) selon les exigences de l'arrêté et les prescriptions du fabricant		R1	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nettoyage du brûleur selon les exigences de l'arrêté et les prescriptions du fabricant		R2	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Nettoyage du corps de chauffe selon les exigences de l'arrêté et les prescriptions du fabricant		R3	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Contrôle du libre passage du conduit d'évacuation des gaz de combustion selon les exig. de l'arrêté et les prescrip. du fabricant		R4	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Bon état de fonctionnement et en toute sécurité		Série (2)	Respecté ?	
Exigences relatives au CO dans l'air ambiant du local de chauffe - CO max. mesuré: Ppm		A	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Exigences relatives aux dispositifs de sécurité <input checked="" type="checkbox"/> TTB <input type="checkbox"/> Manque d'eau <input checked="" type="checkbox"/> Surchauffe <input type="checkbox"/> Autre		B	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Si un ou les deux points ci-dessus ne sont pas respectés, le protocole d'injonction d'arrêt (immédiat) de l'appareil doit être appliqué !				
Exigences relatives à l'état des conduits d'évacuation des gaz de combustion et d'amenée d'air		C	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Exigences relatives aux orifices de mesures		D	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Exigences relatives à la ventilation du local où se trouve l'appareil - doit répondre aux: <input type="checkbox"/> critères minimum <input type="checkbox"/> normes		E	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Exigences relatives à la combustion et aux émissions des appareils en fonctionnement (annexe: résultats des analyses des gaz de combustion)		F	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Le placement d'un appareil B1, uniquement sur un conduit d'évacuation des gaz de combustion collectif existant		G	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Étanchéité des conduites de combustibles dans le local de chauffe		-	<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Recommandations (3) et remarques		CODE CONVERSION GAZ (3):		A1
Informations complémentaires relatives à la non-conformité ou défauts à éliminer:				
Cheminée pas correct et pas de ventilation et refoulement				
Déclaration de conformité				
Toutes les exigences sont-elles respectées ?			<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Si non : une dérogation a-t-elle été accordée ? <input type="checkbox"/> Présente dans le carnet de bord?			<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui : ce qui a été observé correspond-il à la dérogation accordée ?			<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
Le protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil a-t-il été mis en œuvre ? (4)			<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
L'APPAREIL EST-IL CONFORME À LA RÉGLEMENTATION ?			<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non
Date du prochain acte (5):		<input type="checkbox"/> Contrôle + entretien: <input checked="" type="checkbox"/> Pas d'application, voir date de l'attestation précédente <input checked="" type="checkbox"/> Date limite pour le contrôle de conformité: 08-02-2024		
ANNEXES:		<input checked="" type="checkbox"/> RÉSULTATS DES ANALYSES DES GAZ DE COMBUSTION (OBLIGATOIRE) <input checked="" type="checkbox"/> PARTIE B : ATTESTATION DE L'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE		
 (signature professionnel agréé)		 (signature client)		
<input type="checkbox"/> Le client n'est pas présent <input type="checkbox"/> Le client ne veut pas signer				

(1) Entretien

À exécuter (non exhaustif)

- R1: état général de l'appareil de combustion + composants de l'appareil
- R2: nettoyage et contrôle du ou des brûleurs, réglage du brûleur, nettoyage et contrôle des électrodes, la détection de flamme, ...
- R3: nettoyage et contrôle de l'échangeur de chaleur + nettoyage et contrôle du siphon
- R4: nettoyage du conduit d'évacuation des gaz de combustion de type B ou contrôle de la présence d'un rapport d'inspection récent ou d'un certificat de ramonage (le cas échéant, le contrôle et si nécessaire, le nettoyage du conduit d'amenée d'air comburant)

CO _{ambiant} < 10 ppm	ok
CO _{ambiant} = 10 à 25 ppm	à corriger dans les plus brefs délais
CO _{ambiant} = 25 ppm	danger: mise à l'arrêt selon le protocole

(2) Bon état de fonctionnement et en toute sécurité

Série A: concentration en CO dans l'air ambiant

- Première mesure toujours prise à l'entrée à une hauteur d'environ 1,5 m, puis éventuellement après ventilation.
- Deuxième mesure à 0,5 m devant l'appareil - Troisième mesure: devant l'entrée de l'éventuel coupe-tirage.
- Toujours noter la valeur mesurée la plus élevée, pendant au moins une minute. (éventuellement une impression des mesures)

Série B: dispositifs de sécurité

Les dispositifs de sécurité présents à l'origine doivent être présents et leurs connexions vérifiées.

Série C: état des conduits d'évacuation des gaz de combustion et d'amenée d'air

- Contrôle du bon état du conduit d'évacuation des gaz de combustion.
- Pour les appareils de type C, conduit d'air comburant en bon état, pas de fuites ni de traces de condensation à l'extérieur.
- Si C et concentrique, O₂ dans le conduit d'air comburant au minimum 20,5%

Série D: orifices de mesures

- Les exigences du fabricant doivent être respectées.
- Si non disponible: Les appareils doivent être équipés d'un point de mesure pour l'analyse des gaz de combustion ainsi que d'un point de mesure pour l'analyse de l'air comburant pour les type C, qui permettent d'évaluer la qualité de la combustion sur site et ce en toute sécurité.
- Si l'appareil a été installé avant 2009, une dérogation peut être demandée à la région concernée

Série E: la ventilation et l'amenée d'air du local

Tout local dans lequel se trouve au moins une chaudière de type B ou un chauffe-eau de type A ou B, est équipé d'un dispositif qui garantit un renouvellement de l'air de ce local par de l'air extérieur, directement ou via des orifices de transfert.

Type A: NBN D 51-003. Si cette norme ne s'applique pas: ouverture de ventilation minimum de 150 cm²

Type B:

- Installations de moins de 70 kW
- Installations ou appareil neufs: NBN B 61-002 / NBN D 51-003 / NBN D 51-006
- Installations existantes:
 - Alimentation en air comburant: * gazoil: 3 cm²/kW * gas naturel: NBN D 51-003 * GPL: NBN D 51-006
 - Ouverture de ventilation (ventilation haute): min 50 cm²

Installations à partir de 70 kW

- Installations ou appareil neufs: NBN B 61-001 / NBN D 51-003 / NBN D 51-006
- Installations existantes:
 - Alimentation en air comburant: * gazoil: 150 cm²/17,5 kW (hauteur < 6m) - 100 cm²/17,5 kW (hauteur > 6m)
 - * gas naturel: NBN D 51-003 * GPL: NBN D 51-006
 - Ouverture de ventilation (ventilation haute): min 50 cm²

Type C:

- Installations ou appareil neufs: ventilation du local de chauffe selon le NBN B 61-002 / NBN B 61-001 / NBN D 51-003
- Installations existantes ou les normes s'applique pas: 1cm²/kW ventilation haute et basse avec un minimum de 50 cm²

Série F: la combustion et les émissions des appareils

Exigences à respecter pour la combustion et les émissions de l'appareil: voir annexe "Résultats des analyses des gaz de combustion"

Série G: le placement d'un appareil B1, uniquement sur un conduit d'évacuation des gaz de combustion collectif existant

Attention à l'écoconception et à la NBN D 51-003

(3) Recommandations

A. Code Conversion gaz

- A1. Votre appareil est compatible et ne nécessite plus aucune intervention dans le cadre de la conversion des réseaux gaz (1, 1, ...)
- A2. Votre appareil doit encore faire l'objet d'un réglage par un technicien habilité après la conversion (1, 1, ...)
- A3. Votre appareil n'est pas compatible (date de fabrication < 1978, appareil non destiné au marché belge, ...) et doit être remplacé par un appareil qui répond aux réglementations actuelles
- A4. Votre appareil n'est pas concerné par la conversion gaz (gasoil, propane, ...)

B. Recommandations pour améliorer la performance énergétique des installations: réglage de la température, pompe de circulation électronique, ...

(4) Opérations à effectuer lors du protocole d'injonction d'arrêt de l'appareil

Lorsque le professionnel agréé constate qu'un ou plusieurs dispositifs de sécurité présents sur l'installation, mentionnés dans l'exigence relative aux dispositifs de sécurité des appareils de chauffage et des chauffe-eau, a été désactivé ou déplacé et que le défaut ne peut être éliminé lors de son intervention ET / OU détermine que le seuil de danger de la concentration en CO dans l'air ambiant du local où se trouve le chauffe-eau ou l'appareil de chauffage qui répond à la présence d'un danger est atteint et que des mesures correctrices (selon le défaut constaté: modification des dispositifs de ventilation du local, actions au niveau de la combustion, au niveau du conduit d'évacuation des gaz de combustion, ...) n'ont pu être mises en œuvre afin de maintenir une concentration en CO dans l'air ambiant inférieure à 10 ppm, il met en œuvre les actions suivantes:

1. il arrête immédiatement le fonctionnement de l'appareil concerné;
2. il ferme le robinet d'arrêt sur la conduite d'alimentation du combustible liquide ou gazeux de l'appareil concerné;
3. il applique une étiquette ou un autocollant attirant l'attention sur le danger potentiel que représente l'appareil concerné;
4. il avertit immédiatement verbalement le propriétaire, l'utilisateur et les personnes présentes au moment du contrôle du danger potentiel et de la mise en œuvre du protocole d'injonction de mise à l'arrêt de l'appareil de chauffage ou du chauffe-eau;
5. il complète l'attestation qui répond à l'acte réglementaire en cours de réalisation et mentionne clairement sur cette attestation "PRÉSENCE D'UN DANGER: INJONCTION D'ARRÊTER L'APPAREIL DE CHAUFFAGE OU DU CHAUFFE-EAU";
6. il avertit par écrit le propriétaire et l'utilisateur du danger potentiel et de la mise en œuvre du protocole d'injonction de mise à l'arrêt de l'appareil de chauffage ou du chauffe-eau:
 - a. s'ils sont présents, par un écrit signé par les parties concernées chacune en recevant une copie
 - b. s'ils sont absents, par l'envoi d'un courrier recommandé avec accusé de réception

(5) Date du prochain acte

En cas de conformité,

Combustible gazeux: date de l'acte + 2 ans / combustible liquide: date de l'acte + 1 an / combustible solide: date de l'acte - 1 an

En cas de non conformité,

La mise en conformité au plus tard le: date de l'acte + 5 mois.
Si le contrôle pour la mise en conformité a eu lieu avant la fin de ces 5 mois, aucun nouvel entretien n'est nécessaire.

Si il s'agit d'un contrôle après intervention sur la partie combustion, une nouvelle date n'est pas applicable. La date mentionnée sur le précédent attestation de contrôle/entretien périodique doit être respectée.

Attestation de l'évaluation périodique du système de chauffage

PARTIE B

Date de l'acte **08-09-2023**

Numéro de série de l'attestation: **840089**

Cette attestation doit être accompagnée de:

PARTIE A (Attestation de contrôle/d'entretien périodique (PEB) d'un appareil de combustion)

Contrôle des parties accessibles dans le local de chauffe

Partie	Présent ?	Exécuté ?	En ordre ?
État général de l'appareil de combustion		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Stabilité de l'appareil de combustion et accessibilité (aussi bien pour modèle mural qu'au sol)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Pompes de circulation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Vannes et purgeurs	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Absence de fuites		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Soupape de sécurité circuit de chauffage	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Soupape de sécurité boiler/ballon d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Fonctionnement régulation de l'appareil de combustion (aquastat, thermostat, régulation climatique, ...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Fonctionnement thermostat d'ambiance	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si circuit de chauffage fermé: pression d'installation Mesuré: bar	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si vase d'expansion: pression de gonflage (facultatif) Mesuré: bar	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Gasoil: préfiltre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Gasoil: Raccordement <input type="checkbox"/> monotube <input type="checkbox"/> bitube		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Conduit d'évacuation des gaz de combustion: matériau		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Conduit d'évacuation des gaz de combustion: diamètre		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Conduit d'évacuation des gaz de combustion: état général		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Conduit de raccordement des gaz de combustion type B: matériau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Conduit de raccordement des gaz de combustion type B: diamètre	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Conduit de raccordement des gaz de combustion type B: état général visuel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Sécurité électrique: fusible(s)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Sécurité électrique: mise à la terre	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Sécurité électrique: parties sous tension protégées contre le contact		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Fonctionnement TTB	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Fonctionnement aquastat de surchauffe (STB)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Fonctionnement d'autres dispositifs de sécurité:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

Évaluation du dimensionnement de la chaudière pour les systèmes de type 1

Consommation annuelle de combustible:	[m ³ gaz/an] ou [l gasoil/an]
Calcul du temps annuel de fonctionnement [h/an] = consommation annuelle * 10 / Pn (retirer 17% si chaudière double service)	
Temps annuel de fonctionnement du brûleur [h/an]:	
Evaluation du dimensionnement:	<input checked="" type="checkbox"/> > 1000 h/an dimensionnement correct <input type="checkbox"/> 500 à 1000 h/an surdimensionnement moyen <input type="checkbox"/> < 500 h/an surdimensionnement important

Information pour l'expert en énergie PEB / certificateur PEB

Pour les grandes puissances, et le cas échéant, y a-t-il un rapport d'analyse des émissions de NOx et CO par un labo agréé?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Régulation de l'appareil de combustion (comment le brûleur est-il commandé?)	<input checked="" type="checkbox"/> Aquastat <input type="checkbox"/> Thermostat (d'ambiance,...) <input type="checkbox"/> Glissant (régulation climatique)
Comment la pompe de circulation est-elle commandée?	<input checked="" type="checkbox"/> Régulé <input type="checkbox"/> Non régulé
S'il y a plusieurs appareils de combustion, l'irrigation de ces appareils est-elle arrêtée lorsque celles-ci sont à l'arrêt?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Y a-t-il une veilleuse?	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

S'il s'agit d'un système de chauffage collectif, équipements dans le local de chauffe:

Présence d'autres générateurs de chaleur? <input type="checkbox"/> Pas d'application <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur <input type="checkbox"/> Cogénération <input type="checkbox"/> Chaudière à bois <input type="checkbox"/> À air chaud	
Présence d'un réservoir tampon sur le circuit de chauffage dans le local de chauffe?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Longueur des conduites d'eau de chauffage non calorifugées dans le local de chauffe:	mètres
Nombre d'accessoires sur le circuit de chauffage non calorifugées dans le local de chauffe:	pièces
Présence d'une boucle d'ECS?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si une boucle d'ECS est présente, est-elle isolée thermiquement?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Production d'ECS indépendante des appareils de combustion <input type="checkbox"/> Pas d'application <input type="checkbox"/> Oui, par: <input type="checkbox"/> Instantanée <input type="checkbox"/> Accumulation <input type="checkbox"/> Boiler thermodynamique	
Production d'ECS connectées aux appareils de combustion <input type="checkbox"/> Pas d'application <input type="checkbox"/> Oui, type: <input type="checkbox"/> Monobloc <input type="checkbox"/> Réservoir séparé	

Recommandations et remarques

Résultats des analyses des gaz de combustion Pn <1MW

Date de l'acte: 08-09-2023

Numéro de série de l'attestation: 840089

Motif de l'acte:
 Réglage

 Dépannage

 Intervention partie combustion

 Autre:

Début mesure initiale:

Fin mesure finale: 08-09-2023 09:36:11

Les tickets des résultats des mesures doivent être agrafés à cette attestation.

Type d'instrument: testo300

(Sauf si les résultats des mesures ont été transmis numériquement sans possibilité de modification)

N° de série: 63494281

Analyse des gaz de combustion

Identifiant de l'appareil: Chauffe-eau	Unité	Application	Mesure initiale	Mesure finale	Exigences pour la mesure finale	
	/	/	Contrôle du fonctionnement. Toutes puissances autorisées	Pleine charge 100%	Chaudière	Chauffe-eau
Température de départ de l'eau de chauffage	°C	1-2				
Pression conduit d'évacuation des gaz de combustion	Pa	3			Consignes fabricant ou ≤ -3 Pa	Consignes fabricant ou ≤ -3 Pa
Gicleur: marque/type	/	1				
Gicleur: débit	USG/h	1				
Gicleur: angle	°	1				
Pression pompe	bar	1				
Pression de gaz à l'entrée, à l'arrêt	mbar	2				
Pression de gaz à l'entrée, en fonctionnement	mbar	2				
Pression de gaz du brûleur, après le régulateur de pression	mbar	2				
Indice de noircissement	Bacharach	1			≤ 1	
Traces d'huile visibles ou particules de suie lors de la détermination de l'indice de noircissement? (Oui/non)		1			Non	
Oxygène O ₂	%	1-2		8.2		
Dioxyde de carbone CO ₂	%	1-2		7.3		
Monoxyde de carbone CO (Ref. O ₂ = 0%)	mg/kWh	1-2		223.6	≤ 150 mg/kWh	≤ 650 mg/kWh
Température gaz de combustion (t _g)	°C	1-2		127		
Température air comburant (t _a)	°C	1-2		21.9		
Température nette (t _g - t _a)	°C	1-2		105.1		
Rendement combustion (H _i)	%	1-2		93.3	≥ 90% (B1 ≥ 88%)	≥ 85% of ≥ 55% (4)

(1) Combustibles liquides

(2) Combustibles gazeux

(3) Uniquement raccordement en type B sans coupe-tirage (pas B1) et pas en surpression (pas B22p et B23p)

(4) ≥ 55 % pour les chauffe-eau fabriqués avant le 01/01/2018 et âgés de maximum 20 ans

Remarques

- Pas d'attestation d'entretien précédent (PARTIE A)
- Orifices de mesures ne sont pas selon le code de bonne pratique
- Mesure impossible à pleine charge
- Autre:

Résultat

Les exigences relatives à la combustion et aux émissions de l'appareil en fonctionnement, sont-elles toutes respectées?

 Oui Non

Si non : quels défauts faut-il remédier:

Cheminée pas correct et pas de ventilation et refolement